

Décision n° 02/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU PRESIDENT DU C.C.A.S

Nous, Christian MUSIAL, Président du Centre Communal d'Action Sociale de LEFOREST,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Délibération N° IV du 13 avril 2021 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, autorisant Monsieur le Président ou en cas d'absence sa Vice-Présidente, à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance et la sécurité de l'ascenseur de la Résidence Autonomie Léon Blum,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Considérant l'offre de la société OTIS, 340, avenue de la Marne, 59 700 MARCQ-EN-BAROEUL, qui propose d'assurer la maintenance et le dépannage de l'ascenseur de la Résidence Autonomie Léon Blum,

DECIDONS

Article 1 : d'autoriser la passation du contrat de maintenance de l'ascenseur de la Résidence Autonomie Léon Blum, pour une durée de 36 mois, pour un montant de 128,04€ HT par an pour la liaison téléphonique (GSM) et 1813,80 € HT par an pour la maintenance avec la société OTIS, 340/4, avenue de la Marne, 59 700 MARCQ-EN-BAROEUL
Ce marché est enregistré sous le numéro 2023RALB2302

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Article 3 : Monsieur le Directeur du Centre Communal d'Action Sociale et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

A Leforest, le 13 janvier 2023
Le Président du C.C.A.S

Christian MUSIAL



REÇU EN PREFECTURE

le 17/01/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-062-266204973-20230113-DEC012023-C